

25 OCT. 2023

COURRIER N° 2

2023-243

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 19 octobre 2023
Délibération n°8

L'An deux mille vingt-trois le dix-neuf octobre à 19h30, le Conseil Municipal convoqué le douze octobre s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : MOREAU Gaëlle - FISCHER Maryline - GRANET Alice - MOUTIER Gérard - HERMITTE Jean-Pierre - KIRKYACHARIAN Luc - SEMIOND Philippe - BARONNAT Bernard - COQUILLAT Catherine - ALPHAND Thierry - VIESSANT Céline - JEANNE Virginie - MOUGIN Rémi - MOSSO Véronique - PRAT Christelle - GIRAUD Matthieu

Absents : ALDEBERT Gérard

Procurations : ADISSON Frank à MOREAU Gaëlle - VERNET Laurent à MOSSO Véronique

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

OBJET : CESSIONS D'ACTIFS DU BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES REMONTEES MECANIQUES

Madame le maire expose au conseil qu'à l'occasion de l'acquisition d'un véhicule de type Utility Task Vehicle (UTV), objet de la délibération précédente, l'entreprise TEAM MOTO QUAD a fait une offre de rachat pour deux véhicules à la demande de la régie des remontées mécaniques :

- Une motoneige de marque ARTIC CAT modèle Z1 XT, en mauvais état, pour un montant de 1 083.33 HT (1 300.00 € TTC) ;
- Un véhicule de type Side By Side Vehicule (SSV) de marque POLARIS RANGER modèle 570 destiné à être remplacé par le nouveau véhicule, pour un montant de 5 000.00 € HT (6 000.00 € TTC) ;

Madame le maire propose donc au conseil de se prononcer sur la cession de ces deux engins, figurant dans l'état de l'actif du budget annexe des remontées mécaniques.

Vu les articles L.2121-29 et L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par deux abstentions (VIESSANT Céline - GRANET Alice) et seize voix pour

- **Accepte** la cession à l'entreprise TEAM MOTO QUAD de la motoneige de marque ARTIC CAT modèle Z1 XT pour un montant de 1 083.33 HT (1 300.00 € TTC) ;

- **Accepte** la cession à l'entreprise TEAM MOTO QUAD du véhicule de type Side By Side Vehicule (SSV) de marque POLARIS RANGER modèle 570 pour un montant de 5 000.00 € HT (6 000.00 € TTC) ;
- **Dit** que ces cessions devront faire l'objet des écritures comptables nécessaires dans l'état de l'actif du budget annexe des remontées mécaniques ;
- **Autorise** Madame le maire à signer tous documents se rapportant à cette cession.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le maire
Gaëlle MOREAU



La secrétaire de séance
Maryline FISCHER

